

Le conseiller
en insertion professionnelle
est votre interlocuteur

COORDONNÉES

Agde: 0467008414

Béziers: 0467494977

Capestang: 0467494996

Ganges St-Mathieu-de-Trévières: 0499743911

Lodève: 0467889050

Lunel: 0467919100

Mauguio: 0499743917

Montpellier Centre et Sud: 0499743927

Montpellier Nord: 0499743904

Pézenas Bédarieux: 0467092953

Pignan Mèze: 0467186235

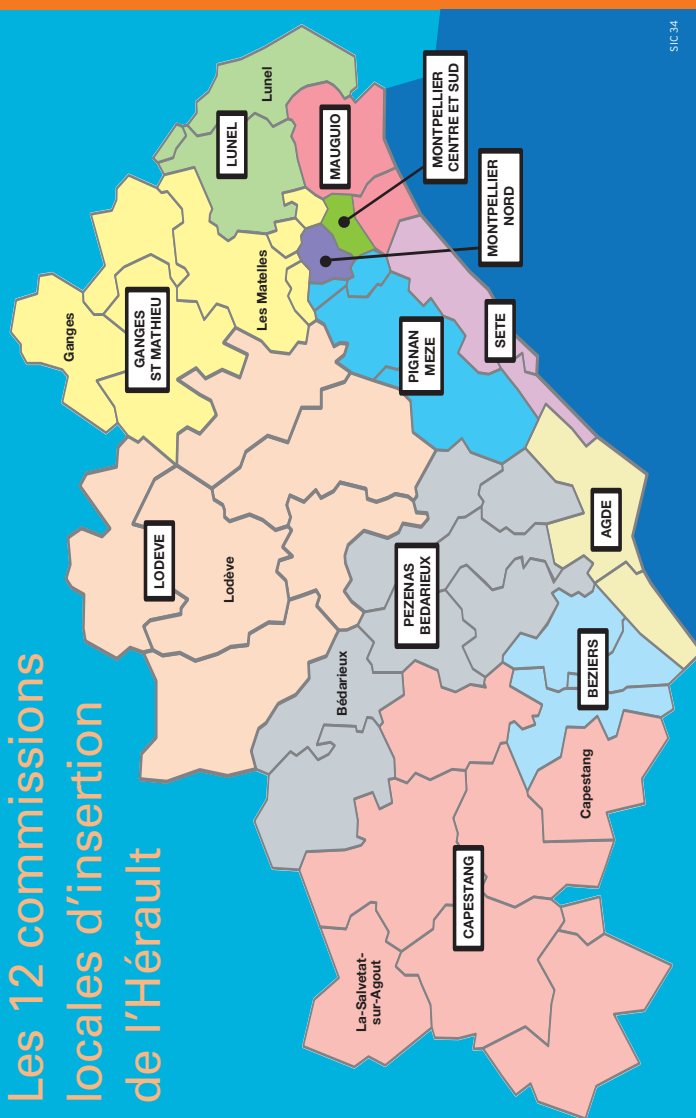
Sète Frontignan: 0467186255

E-mail: rma@cg34.fr

**Des offres d'emploi dans le réseau ANPE
et sur le site www.anpe.fr**

Direction de la communication du Département de l'Hérault - Contributeur : Pôle Développement Emploi - Conception : Stratéxis - juillet 2006

Les 12 commissions
locales d'insertion
de l'Hérault



RMA+

Les avantages
Qui est concerné ?
Où s'adresser ?

Le Département vous informe et vous accompagne

Conseil général de l'Hérault
Pôle Développement et Emploi 1000, rue d'Alco 34000 Montpellier
Tél. 0467676767
www.cg34.fr
rma@cg34.fr

L'HÉRAULT EN AVANT, AVEC VOUS



Département
Hérault
Conseil Général

Les 3 "plus" du RMA dans l'Hérault

- > Dans l'Hérault, le RMA + est un contrat de 30 heures minimum par semaine pour permettre : un meilleur salaire et un véritable poste dans l'entreprise.
- > Le RMA est un contrat de 6 mois. Dans l'Hérault, le renouvellement se fait avec une contrepartie : une promesse d'embauche en CDI.
- > Dans l'Hérault, le salarié bénéficie pour chaque situation d'un accompagnement dans l'emploi en vue de la pérennisation du poste.

Article L. 122-45 (du code du travail) - Aucune personne ne peut être écartée d'une procédure de recrutement... notamment en matière de rémunération, de formation, de reclassement, en raison de son origine, de son sexe, de ses mœurs, de son orientation sexuelle, de son âge, de sa situation de famille, de son appartenance ou de sa non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation ou une race, de ses opinions politiques, de ses activités syndicales ou mutualistes, de ses convictions religieuses, de son apparence physique, de son patronyme.

Qui peut en bénéficier ?

Les bénéficiaires :

- > du RMI,
- > de l'allocation spécifique de solidarité,
- > de l'allocation parent isolé,
- > de l'allocation adulte handicapé depuis au moins 6 mois et résidant dans le département de l'Hérault.

Les avantages

- > Un contrat de travail de 6 mois, 30 heures par semaine minimum, pour un salaire égal au minimum au SMIC horaire.
- > Un accompagnement pour faciliter la prise de poste et le maintien dans l'emploi.

Renseignements auprès de votre conseiller en insertion professionnelle.

Quelles entreprises peuvent le signer ?

- > Les entreprises du secteur marchand (privé), à jour de leurs cotisations sociales et n'ayant pas procédé à un licenciement économique dans les six mois précédant l'embauche en RMA.

Les avantages

- > Une aide forfaitaire mensuelle de 433 euros*.
- > Une exonération partielle des cotisations sociales**.
- > Un accompagnement du salarié pendant toute la durée du contrat pour faciliter l'adaptation au poste et l'intégration dans l'entreprise.
- > Un service personnalisé pour réussir le recrutement.

* versée par le Conseil général pour les bénéficiaires du RMI et par l'Etat pour les bénéficiaires de l'allocation spécifique de solidarité, de l'allocation parent isolé et de l'allocation adulte handicapé.

** exonération "Fillon"